

Cycle secondaire
Année scolaire 2018-2019

Jounieh, le 25 octobre 2018
Réf. : Péd.109/18-19

Chers parents,

Nous vous rappelons que l'éducation physique et sportive (EPS) est une épreuve obligatoire qui fait partie de celles du baccalauréat en terminale. L'obtention d'une dispense partielle (épreuve aménagée) ou totale, temporaire ou permanente, de l'épreuve du bac doit être délivrée par l'un des médecins agréés par l'ambassade de France au Liban.

Pour cela, à partir du lundi 29 octobre 2018, seuls les rapports médicaux fournis par les médecins mentionnés ci-dessous seront acceptés pour accorder une dispense quelconque du cours scolaire d'EPS, pour les élèves des classes de 2^{de}, 1^{re} et terminale.

Par conséquent, nous serons dans l'obligation de refuser les autres documents ou les demandes formulées oralement, sauf dans des cas exceptionnels : une maladie survenue au cours de la journée et dont la dispense est jugée nécessaire par l'infirmière et/ou le médecin scolaire(s), une fracture, une opération...

Les deux médecins agréés par l'ambassade de France au Liban sont Dr Nadia EL-ASMAR (Mar Takla, Hazmieh, 05-456233 ou 03-801616) et Dr Gabriel TARAZI (Achrafié, 01-398630 ou 03-635903).

Il est à noter que les chirurgies de confort (comme la rhinoplastie) ne sont pas considérées comme étant des inaptitudes donnant droit à des épreuves adaptées ou dispensées.

Merci de votre compréhension.

Rony GHARIOS
Responsable pédagogique

Sekundarstufe
Schuljahr 2018/2019

Jounieh, den 25. Oktober 2018
Ref.: Péd.109/18-19

Liebe Eltern,

wir erinnern daran, dass die Sportprüfung zum Pflichtprogramm des Französischen Baccalauréats gehört. Ein Voll- oder Teilattest (Anpassung einer Disziplin) muss von einem von der Französischen Botschaft im Libanon anerkannten Arzt ausgestellt sein.

Aus diesem Grund werden ab Montag, dem 29. Oktober 2018 für den Sportunterricht in Klasse 10, 11 und 12 nur noch Atteste akzeptiert, die von einem der beiden u. g. Ärzte ausgestellt worden sind.

Alle anderen Atteste (schriftlich oder mündlich) werden nicht akzeptiert. Nur in Ausnahmefällen wie Krankheit, vorangegangenen Operationen, Knochenbrüchen usw. werden Sportbefreiungen durch die Schulkrankenschwester oder die Schulärztin akzeptiert.

Die zwei von der Französischen Botschaft im Libanon anerkannten Ärzte sind Frau Dr. Nadia El-Asmar (Mar Takla, Hazmieh, 05-456233 ou 03-801616) und Herr Dr. Gabriel Tarazi (Achrafieh, 01-398630 ou 03-635903).

Freiwillige Eingriffe wie die Rhinoplastik werden nicht als Sportunfähigkeit erachtet und sind somit auch nicht attestwürdig.

Vielen Dank für Ihr Verständnis.

Rony Gharios
Pädagogischer Leiter